

## Des rémunérations “illégalles” chez Publifin

■ L'administration a-t-elle fait preuve de légèreté dans le contrôle de l'intercommunale ?

Dans son rapport rédigé en janvier sur les rémunérations des comités de secteur de Publifin, à la demande de l'ex-ministre des Pouvoirs locaux, Paul Furlan (PS), l'administration wallonne évoque déjà une irrégularité et surtout un problème éthique.

Entendus, jeudi, par la commission d'enquête Publifin/Nethys, les auteurs du rapport – la directrice générale Françoise Lannoy et l'inspecteur général Stéphane Marnette – sont allés un cran plus loin. Ils ont avancé que si la régularité des comités de secteur devait encore être tranchée, les rémunérations étaient clairement illégales. Notamment parce que la décision a été prise par le conseil d'administration et non par l'assemblée générale de l'intercommunale.

### Rémunérations incompatibles

Du reste, depuis 2007 et une circulaire du ministre des Pouvoirs locaux de l'époque, Philippe Courard (PS), ces rémunérations pour les comités de secteur consultatif sont incompatibles avec le Code de la démocratie locale. La question s'était posée en 2006, à l'époque de l'absorption de la Socolic par l'ALE – soit les prémices de ce qui deviendra plus tard Tecteo, puis Publifin.

Philippe Courard avait écrit au président de l'ALE, André Gilles, pour

lui signifier cette incompatibilité.

Les comités de secteur actuellement mis en cause ne sont cependant créés qu'en 2009 lorsque Publifin est portée sur les fonts baptismaux. L'intercommunale ne dépend alors plus de la tutelle wallonne car elle a un statut interrégional. Le Code de la démocratie locale ne s'applique donc plus à Publifin. Qui peut agir à sa guise.

### Dans le rapport d'activité

Publifin revient dans le giron régional en 2014. Elle doit donc à nouveau être soumise au Code de la démocratie locale. Mais personne ne semble l'avoir rappelée à l'ordre. La tutelle wallonne sur les intercommunales était plutôt “légère”, regrette le député MR, Gilles Mouyard. Stéphane Hazez (Ecolo) surenchérit: “Si on peut comprendre que jusqu'en 2014, l'administration ne peut pas agir pour contrôler l'intercommunale, on peut se demander ce qu'ils ont fait depuis 2014.” La directrice générale, Françoise Lannoy, venait de déclarer avoir découvert l'existence des comités de secteur fin 2016, alors que leur existence était rapportée dans les rapports annuels d'activité de l'intercommunale.

Du côté des députés, si certains dans la majorité pourraient avoir la tentation de faire porter le chapeau à l'administration, d'autres refusent de sombrer dans une telle facilité.

S.Ta.

Stéphane Moreau n'a toujours pas officiellement démissionné

Moreau n'est plus bourgmestre”, affirmait Elio Di Rupo dans les colonnes du “Soir” de ce jeudi. Le président du Parti socialiste est sans doute allé un peu vite en besogne. Stéphane Moreau a effectivement annoncé fin janvier qu'il renonçait au mayorat de la commune d'Ans. Mais il n'a toujours pas envoyé sa lettre de démission. Voilà pourquoi on ne trouve nulle trace de cette démission à l'ordre du jour du prochain conseil communal qui se tiendra le 29 mars.

Dans les faits, cela ne change pas grand-chose, assure-t-on à Ans, puisque Stéphane Moreau, malade, est toujours remplacé par un faisant fonction en la personne de Thomas Cialone, premier échevin. En vertu du résultat des élections, c'est un autre échevin, Gregory Philippin, qui doit s'installer comme bourgmestre. Pourquoi diable tant de temps ? “Parce que nous réglons différentes successions pour le mois d'avril”, explique Stéphane Moreau à “La Libre”. Ce dernier évoque des postes au collège communal, des présidences de CA, des sièges dans les intercommunales. “Les successions, c'est toujours un peu compliqué, trop de candidats pour peu de postes...” Le patron de Nethys n'a par contre pas réagi à la volonté d'Elio Di Rupo de limiter son salaire à 300 000 euros.

M. Co.